

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 5 mai 2008 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Yvan Larouche, conseiller

3844-050508 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

. Rapport des permis avril 2008

3845-050508 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AVRIL 2008**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 21 avril 2008.

3846-050508 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 800626 à 800680	1 475 395,18 \$
Numéros 800681 à 800718	47 341,96 \$

3847-050508 **BPR – PLAN DE RINÇAGE DU RÉSEAU**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de mandater la firme « BPR » afin de préparer le plan de rinçage du réseau pour un montant de 17 500,00 \$ plus les taxes.

3848-050508 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ**
(Prêt grande salle 18 mai 2008)

Il est proposé par Monsieur Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle du Centre Communautaire pour la tenue de leur marché aux puces le 18 mai 2008.

3849-050508 **ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU que le 21 janvier 2008, par la résolution #3701-210108, le conseil a procédé à la nomination d'un comité de sélection pour les appels d'offres;

ATTENDU que le comité de sélection a procédé à l'étude de 3 soumissions :

Groupe Casa
Consortium Évimbec-Altus
L'Immobilière

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'octroyer le contrat à la firme « L'Immobilière » et de choisir l'option « 2 » au coût de 350 770,00 \$ plus les taxes applicables.

3850-050508 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 1089-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement No 1089-1 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 et le Règlement numéro 1033-1 modifiant le règlement de zonage pour : agrandir la zone 63-H à même la zone 36-H et modifier les usages et les normes de lotissement et d'implantation pour la zone 63-H.* »

3851-050508 **PROTOCOLE D'ENTENTE – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE II**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec Les Habitations Boivin dans le cadre du projet « Faubourg de la Crête Phase II ».

3852-050508 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA POSE DE BORDURES DE RUES (LA FALAISE ET DU RAVIN)**

Considérant l'appel d'offres du 23 avril 2008 pour la pose de bordure sur les rues de La Falaise et du Ravin;

Considérant les soumissions reçues de :

Bordures Moulées du Québec inc.	14 640,00 \$
Jean Leclerc Excavation	14 940,00 \$
Laval Construction inc.	14 850,00 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la pose de bordures de rues à « Bordures Moulées du Québec inc. » au montant de 14 640,00 \$ plus les taxes, représentant la plus basse soumission conforme au devis.

3853-050508 **COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS 2008**

ATTENDU QUE, que la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré, par l'adoption du Règlement no 133, le 3 mars 2004, a déclaré sa compétence « ...à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire en regard de la collecte sélective du carton, métal, papier, plastique, verre et matières putrescibles... » ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, la M.R.C. s'est engagée à réduire de 60% les matières putrescibles acheminées aux divers lieux d'élimination du territoire ;

ATTENDU QUE la M.R.C. a réalisé un projet pilote l'année dernière d'acheminer les résidus verts chez les agriculteurs de la région, qu'il s'est avéré être un moyen efficace et économique de valoriser ces résidus et que le comité de gestion des matières résiduelles de la M.R.C. recommande de reporter le projet en 2008;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet pilote de l'année dernière, le coût total d'une collecte porte à porte sur le territoire de la Ville de Beaupré s'est élevé à environ 118.06 \$ la tonne (collecte, transport, traitement, communication, administration) ;

ATTENDU QUE le projet pilote réalisé en 2007 a permis de détourner 11 tonnes du lieu d'élimination de la Ville, soit un peu plus du cinquième de la quantité estimée (49t) en une collecte ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution #2008-04-60, la M.R.C. soit mandatée pour « organiser la collecte des résidus verts auprès des municipalités qui seront intéressées à donner un tel service à leurs citoyens. » ;

ATTENDU QUE la mise en oeuvre d'une collecte de résidus verts dans les municipalités permettra à celles-ci de recevoir un plus gros montant dans le cadre du programme de la redevance ;

ATTENDU QUE, par la résolution #2008-04-60, le Conseil de la M.R.C. s'est mis d'accord sur le fait que chaque municipalité statue sur la nature du service et absorbe les coûts inhérents;

ATTENDU QUE la M.R.C. estime à environ 4509.59 \$ les économies potentielles de la Ville de Beaupré si celle-ci détourne ses 30 tonnes de feuilles mortes du lieu d'élimination, montant qui provient de son contrat de collecte, transport et traitement des ordures ménagères ;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré a choisi d'offrir 3 collectes porte à porte durant la période automnale et que les dates doivent être réservées dès maintenant ;

ATTENDU QUE la Ville de Château-Richer et la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges offriront le même type de collecte, les mêmes jours qu'à Beaupré, le collecteur divisera la facture selon le tonnage collecté dans chacune des municipalités participantes, ce qui, dans le cas de la Ville de Beaupré équivaut à environ 2539.69\$, à raison d'au moins 10 tonnes par jour de collecte pour les trois

municipalités;

ATTENDU QUE ce montant exclu les coûts relatifs au traitement des résidus chez l'agriculteur (10\$/tm) ;

ATTENDU QUE le montant total de la collecte pour l'automne 2008 équivaut à environ 2 839.69 \$;

ATTENDU QUE la collecte porte à porte se fera les 6, 20 octobre et 17 novembre 2008 ;

ATTENDU QUE les outils de communication servant à l'annonce, à la description et à la promotion de l'évènement seront préparés par Madame Cathy Dubé ;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré se charge de faire les envois nécessaires pour annoncer l'évènement ;

ATTENDU QUE, à la demande de la municipalité, le collecteur pourra effectuer des collectes additionnelles qui seront directement facturées à la municipalité.

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

- QUE la Ville de Beaupré atteste que ce projet ne contrevient pas à des règlements municipaux ;
- QUE la Ville de Beaupré autorise la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré à mettre en oeuvre la collecte des résidus verts qui aura lieu les 6, 20 octobre et 17 novembre 2008 ;
- QUE la Ville de Beaupré assume la facture pour la collecte, le transport, le traitement, les communications et, si applicable, la fourniture des sacs transparents qui serviront à la collecte.

3854-050508 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de verser la somme de 100,00 \$ à titre d'aide financière pour la reconnaissance aux bénévoles.

3855-050508 **ASSOCIATION DES MAÎTRES EN SKI DE FOND**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de verser la somme de 300,00\$ à l'Association des maîtres en ski de fond dans le cadre de l'organisation du Défi Robert Giguère qui se tiendra le 27 septembre 2008. Monsieur Serge Simard s'abstient de voter.

3856-050508 **AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA VILLE DE BEAUPRÉ, DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2007**

CONSIDÉRANT QUE le coût d'opération de la station de l'année 2007 est de 573 636 \$ (incluant les acquisitions d'immobilisations et les coûts d'une partie de la caractérisation 2006-2007 réalisée en 2007);

CONSIDÉRANT les revenus provenant du traitement des eaux de lixiviation au

montant de 6 402 \$ et que ces revenus n'étaient pas budgétés;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'opération de la station de 2007 est de 502 300 \$, (incluant les acquisitions mais excluant les coûts d'une partie de la caractérisation 2006-2007 réalisée en 2007);

CONSIDÉRANT QU'IL avait été convenu lors, de la séance du Comité intermunicipal d'assainissement des eaux usées du 22 novembre 2006, de financer la caractérisation 2006-2007 au montant de 47 046 \$ à même la réserve financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de financer la somme résiduelle déficitaire de 17 888 \$ en fonction de la répartition suivante :

Ville de Beupré (37,49%) :	(6 706 \$)
Municipalité de Saint-Joachim (6,88%) :	(1 231 \$)
Ville de Sainte-Anne-de-Beupré (36,18%) :	(6 472 \$)
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neige (19,45 %) :	<u>(3 479 \$)</u>
Total :	(17 888 \$)

QUE ces sommes seront prises à même la réserve financière et qu'en conséquence, la réserve financière, au 31 décembre 2007 est au montant de 262 897,43 \$

3857-050508 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2007 DU POSTE DE POMPAGE PB2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim utilise le poste de pompage PB2 et conséquemment participe au financement des opérations dudit poste de pompage conformément au *Protocole relatif à la répartition des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement communs*;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel d'opération de l'année 2007 du poste de pompage PB2, incluant la quote-part du camion de service, sont moindres que les prévisions budgétaires de 2007, soit 20 049 \$ au lieu de 20 368 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de rembourser la quote-part (48,74%) en trop de la Municipalité de Saint-Joachim au montant de 155 \$ (plus les taxes);

3858-050508 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2007 POUR LES POSTES DE POMPAGE SJ1, SJ2 ET SJ3**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour la fourniture de service pour l'opération et l'entretien des stations de pompage SJ1, SJ2 et SJ3 entre la Ville de Beupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2007 des postes de pompage SJ1, SJ2, SJ3, incluant la quote-part du camion de service, sont moindres que les prévisions budgétaires 2007, soit 13 446 \$ au lieu de 17 034 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de rembourser cet écart, soit la somme de 3 588 \$, plus les taxes, à la Municipalité de Saint-Joachim;

3859-050508 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE**

**SAINT-JOACHIM POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2007
DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente intermunicipale relativement au service de sécurité incendie et l'entraide lors de situations d'urgence entre la Ville de Beauré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2007 du Service de sécurité incendie sont moindres que les prévisions budgétaires 2007, soit de 452 423 \$ au lieu de 469 054 \$ (nouvelles normes comptables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de rembourser la quote-part (17%) de la Municipalité de Saint-Joachim de cet excédent budgétaire, soit la somme de 2 827 \$ sans taxes.

3860-050508 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE
L'ANNÉE 2007 DES POSTES DE POMPAGES PF1, PF2, PF3, LE
RÉGULATEUR DE DÉBITS ET LA CHAMBRE DE MESURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien des stations de pompage PF1, PF2, PF3, le régulateur de débits et la chambre de mesure;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2007 desdits équipements, incluant la quote-part du camion de service, sont moindres que les prévisions budgétaires 2007, soit 16 242 \$ au lieu de 18 009 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de rembourser la quote-part de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de cet excédent budgétaire, soit la somme de 1 767 \$ plus taxes.

3861-050508 **FESTIVAL DES POMPIERS DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière pour la participation de nos pompiers au Festival des pompiers de Charlevoix.

3862-050508 **MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE : AUTORISATION DE
PAIEMENT DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #9**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif #8 de la mise aux normes de l'eau potable au montant de 595 632,15 \$ à « La Cie Wilfrid Allen Ltée », le tout tel que recommandé par BPR et par le Directeur des travaux publics à même le règlement d'emprunt #1064.

3863-050508 **PUBLICITÉ JOURNAL L'AUTRE VOIX –JOURNAL L'HABITATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de souscrire à une publicité dans le cahier spécial consacré aux territoires de La Côte de Beauré publiée dans le journal « L'Autre Voix » au coût de 1 056,00\$ soit 1/3 page.

3864-050508 **APPEL D'OFFRES BORDURES ET PAVAGE DOMAINE DE LA CRÊTE
PHASE II**

BORDURES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'autoriser M. Richard Lampron, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à préparer un devis pour l'appel d'offres pour la pose de bordures sur les rues de la Pionnière, du Valmont et rue « A » du Développement de la Crête;
- b) d'inviter les soumissionnaires suivants :
 - Laval Construction
 - BMQ
 - Leclerc Excavation

PAVAGE

- a) d'autoriser M. Richard Lampron, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à préparer un devis pour l'appel d'offres pour le pavage des rues de la Pionnière, du Valmont et rue « A » du Développement de la Crête;
- b) d'inviter les soumissionnaires suivants :
 - Pavage Roland Fortier Inc.
 - Pavage Ray Desrochers Inc.
 - Les Entreprises Lévisiennes Inc.

3865-050508 **MANDAT BPR - KAYAK**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement de mandater la firme « BPR » afin de préparer un avis technique sur les impacts hydrauliques du projet de réaménagement du parcours de kayak sur la rivière Ste-Anne, dans le secteur du pont de la route 138, le tout conformément à l'offre de services no P08-1294.

3866-050508 **CESA – PRÊT SALLE DU CHALET DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'autoriser gratuitement le prêt de la salle du Chalet des Loisirs le 14 mai 2008 pour la tenue de l'assemblée générale.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Aucune

3867-050508 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 38.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe